

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 30 juillet 2026

N°56/2026

Objet : Création d'une association culturelle satellite « Galan, Art & Culture »

L'an deux mille vingt-six et le trente juillet à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 27 juillet 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, DUPLAN Adrien.

Absentes excusées : BRUNET Elodie, RODRIGUEZ Audrey, BENANIBA Sonia

Procurations de vote : BRUNET Elodie à BLUTHE-RAMONE Benjamin, RODRIGUEZ Audrey à SABATHIER Bernadette, BENANIBA Sonia à DUPLAN Adrien

A été nommée secrétaire : Madame CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine

Madame la Maire propose au Conseil Municipal la création d'une association « Galan, Art & Culture », structure partenaire de la commune, dédiée à l'animation artistique et au développement de l'offre culturelle.

La création de cette structure satellite a pour but d'apporter la souplesse et la réactivité nécessaires à l'organisation quotidienne d'expositions, de concerts, de spectacles et d'arts vivants. Elle intervient en complémentarité avec le tissu associatif existant.

Elle indique à l'assemblée que cette structure offre un cadre juridique adapté pour solliciter des subventions spécifiques non accessibles en direct aux collectivités (DRAC, Région, Département, fondations), capter du mécénat privé, recevoir des dons et valoriser le bénévolat.

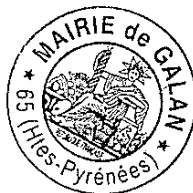
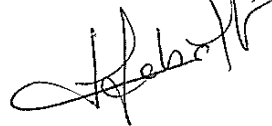
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- Vu l'exposé du Maire,
- Accepte la création de l'association « Galan, Art & Culture »,
- Autorise son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de cette association.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Ghislaine CORRIERI-SAMBLAS, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 13 /08/2026
et publication le 13 /08/2026

